

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 151/2019

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue d'Oudezeele

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 28/06/2019 – de M. ORBIE Philippe – de la Sté Bouygues E&S - TPRE – ZAC de l'Alouette – rue des jolis champs – 62800 LIEVIN ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de renouvellement BT Aérien.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement, et limitée à 30km/h, rue d'Oudezeele pour la réalisation de travaux de renouvellement BT Aérien, à partir du 11 juillet 2019 pour une durée d'intervention de 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux – rue d'Oudezeele pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La société Bouygues E&S - TPRE – ZAC de l'Alouette – rue des jolis champs – 62800 LIEVIN, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Del Litto, responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr –

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- M. ORBIE Philippe – de la Sté Bouygues E&S - TPRE – ZAC de l'Alouette – rue des jolis champs – 62800 LIEVIN – e-mail : p.orbie@bouygues-es.com

Fait à HERZEELE, le 05 juillet 2019

Le Maire,
R.LAPORTE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 05 juillet 2019

Le Maire,
R.LAPORTE

